

L'ATELIER MONÉTAIRE DE LA RENNES CELTIQUE ET LA TROUVAILLE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE

Science auxiliaire de l'histoire, la numismatique a pour objet l'étude des médailles et des monnaies créées depuis plus de vingt-cinq siècles par cent générations d'artistes, dans le bronze, l'argent et l'or. Peu de disciplines ont autant de zélateurs fidèlement attachés aux divers aspects de leur enseignement ; aucun n'est négligé, si l'on excepte le chapitre de la numismatique celtique, cette parente pauvre dont on évite de parler pour l'honneur de la famille, parce que ses vêtements sont de coupe minable, que son langage est un sabir et que par surcroît sa filiation est bâtarde.

A vrai dire, si l'on cherche dans la numismatique plutôt la satisfaction de l'art, on la trouvera certainement dans les productions de la Grèce antique, du monde hellénistique et de Rome, mais si l'on y veut prendre contact avec les témoignages directs de nos propres ancêtres, à la limite de l'histoire, il faut s'arrêter à ces pièces de bas or, à ces statères de billon, à ce numéraire en potin au dessin si « barbare », dont les Gaulois, qui défrichèrent nos campagnes, fondèrent nos villes, tracèrent nos routes, s'en furent emprunter les modèles aux peuples méditerranéens. Les druides à la faucille d'or les ont tenues de leur main, ces pièces si frustes ; nous pouvons nous pencher sur elles avec le respect convenant à des choses vénérables venues du berceau de la mère-patrie. Ce sont nos incunables monétaires.

LA TROUVAILLE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Parmi les dernières trouvailles importantes dans le domaine des monnaies gauloises, l'une a déjà largement retenu l'attention des milieux archéologiques rennais (1), c'est celle de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Au mois de février 1941, on s'en souvient, des ouvriers travaillant pour le compte de l'armée allemande occupante, sur le terrain d'aviation de Saint-Jacques, brisèrent un vase de terre d'où s'échappèrent des centaines de pièces recouvertes d'une belle patine verte. Selon le témoignage du propriétaire du fonds (2), l'événement se produisit dans une carrière de sable située au nord-est du château de la Haute-Pérelle, à deux kilomètres et demi environ à l'ouest du bourg, sur le territoire de la commune.

Le nombre des pièces a donné lieu tout de suite à beaucoup d'incertitude. On a parlé de 200. Il est avéré que le trésor fut dispersé sur le lieu même et qu'une centaine à peine put être remise au propriétaire du sol.

Grâce à l'obligeance de plusieurs possesseurs actuels, nous avons entrepris une enquête sur cette précieuse découverte. A ce jour, 456 statères armoricains ont été reconnus, dont 337, appartenant au monnayage des *Redones*, ont été pesés et classés (3). Il est possible qu'une impor-

(1) Voir l'écho de la presse du temps dans l'*Ouest-Eclair*, 19 février 1941, p. 3.

(2) M. Charles Chubierre, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Rennes, dont nous avons reçu le plus obligeant accueil.

Il y a lieu de rectifier les indications de la *Revue Numismatique* (1942, p. 155), qui a très faussement situé la trouvaille en ces termes : « A Chancorps, près de Saint-Germain-de-la-Lande, commune de Chavagnes (canton de Mordelle)... »

(3) Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Royale de Belgique possède

Royale de Belgique possède	28 pièces
M. Charles Chubierre, à Rennes, en possède	10 »
Le Professeur Pierre Galle, à Rennes	2 »
M. Pierre Heer, à Rennes	4 »
M. François Masai, du Cabinet des Manuscrits, à Bruxelles	1 »
Le Professeur Yves Milon, de Rennes	17 »
Le Professeur Paul Naster, de Louvain	10 »
M. Marcel Bernheim, de Rennes	227 »
L'auteur	38 »

tante partie du trésor initial nous ait échappé. Ce serait dommage, car, telle qu'elle nous est connue, la trouvaille de Saint-Jacques se présente comme l'une des plus fertiles en enseignements. Elle apporte, il n'est pas présomptueux de l'affirmer, des vues sûres du monnayage celtique, qui, sur certains points, réforment des idées reçues.

Il nous a été donné de publier ailleurs le détail de nos constatations (4). Nous nous proposons donc seulement de résumer ici les principales et de poser le problème nouveau dont la trouvaille de Saint-Jacques contient vraisemblablement la clef : celui de l'atelier monétaire de la Rennes gauloise.

CONSTATATIONS

Les monnaies en cause sont des pièces frappées, anépi-graphes, dont le droit porte une tête masculine laurée à droite, surmontée par un aurige tenant un fouet d'une main, les rênes de l'autre. Sous le cheval se voit une roue, ordinairement à huit rais.

Le métal. — On a coutume de considérer les statères, que sont les pièces de Saint-Jacques, comme frappées sur un flan de métal à faible teneur d'argent. Chose étonnante, une fois la pièce nettoyée de son oxyde bi-millénaire, la surface apparaît aussi blanche que si le titre était de beau-

Les pièces de M. Bernheim sont destinées à être dispersées. Le Musée de Rennes a reçu de M. Ch. Chuberre, en 1941, environ 80 pièces qui, malheureusement, sont actuellement inconsultables, malgré la grande complaisance que M. Malo-Renault a mise à essayer pour nous de les atteindre.

Outre celles qu'il possède encore, M. Bernheim a déjà cédé 29 pièces à diverses personnes inconnues de nous. D'autre part, MM. Chuberre, Galle et Milon nous ont indiqué avoir distribué à divers amis, inconnus de nous, un nombre global de 10 pièces. Cet ensemble porte donc à 456 le nombre des monnaies que comprenait au minimum la trouvaille de Saint-Jacques.

Nous remercions vivement chacun des propriétaires d'avoir bien voulu nous permettre d'étudier à loisir les pièces en leur possession. Nous devons spécialement à l'amitié de M. le Professeur Yves Milon, doyen de la Faculté des Sciences et directeur de l'Institut de Géologie, d'avoir largement facilité notre enquête et contribué à notre documentation.

(4) Revue Belge de Numismatique, t. XCIV (1948), 60 pages, 3 pl., clichés dans le texte, graphiques.

coup supérieur. Personne ne semble s'en être étonné. En réalité, l'examen attentif a prouvé qu'il s'agit de noyaux essentiellement cuivreux recouverts d'une solide pellicule d'argent riche. C'est le témoignage remarquable des connaissances métallurgiques de nos lointains ancêtres. Si l'on néglige la présence dans la pièce choisie pour l'analyse (5) d'un millième d'or parmi les impuretés, les proportions sont de l'ordre de vingt-cinq pour cent d'argent et de soixante-quinze pour cent de cuivre.

Le premier enseignement est donc que nous nous trouvons en présence de monnaies régionales en billon ou argent allié, de caractère peut-être plus fiduciaire que précieux, mais dépourvues nécessairement de valeur commerciale extérieure. En fait, c'est de l'apparence fort habile de monnaie d'argent, donc de la fausse monnaie aux yeux de l'étranger, de la monnaie destinée à l'usage indigène au sein des confédérations locales.

Le poids. — Voici le tableau des pesées, établies sur 337 pièces par notations en paliers successifs de 10 centigrammes.

Palier de :	5 gr. 90 à 5 gr. 99	—	5
	6 gr. à 6 gr. 09	—	5
	6 gr. 10 à 6 gr. 19	—	4
	6 gr. 20 à 6 gr. 29	—	12
	6 gr. 30 à 6 gr. 39	—	35
	6 gr. 40 à 6 gr. 49	—	59
	6 gr. 50 à 6 gr. 59	—	91
	6 gr. 60 à 6 gr. 69	—	83
	6 gr. 70 à 6 gr. 79	—	26
	6 gr. 80 à 6 gr. 89	—	9
	6 gr. 90 à 6 gr. 99	—	2

Ce tableau néglige six spécimens exceptionnellement faibles. Les poids se trouvent groupés avec prédilection sur deux échelons contigus allant de 6 gr. 50 à 6 gr. 69, sur lesquels nous situons 174 pièces sur 337, soit plus de 50 %.

(5) Analyse effectuée par l'Administration des Monnaies, à Bruxelles, le 13 juillet 1948, par sacrifice d'une pièce de la classe I, coin D2, du poids honorable de 6 gr. 64.

Le poids n'est donc pas livré au hasard dans les limites d'un à peu près. Les artisans monétaires s'efforcent de respecter un poids-étalon, voisin de 6 gr. 60, et s'en approchent à moins de 10 centigrammes dans plus de la moitié des cas. Si l'on songe à la simplicité des moyens techniques de l'époque, combien ne doit-on pas admirer la sûreté de main du personnel monétaire gaulois.

Les coins. — On enseigne classiquement qu'il est exceptionnel de rencontrer deux monnaies celtiques provenant d'un même coin (6). La trouvaille de Saint-Jacques fait justice de cette erreur.

Le problème capital consiste essentiellement à reconnaître les pièces provenant des mêmes coins de droit, puis à déterminer les coins de revers, généralement multiples, qui leur correspondent. Il convient ensuite, pour chacun de ces derniers de rechercher s'il a servi avec plusieurs coins de droit. Ainsi s'établit la production contemporaine minimale relevant d'un même atelier.

L'identification des pièces, dans un monnayage aussi fruste, mal centré, inégal de frappe, diversement usé et conservé et de lisibilité ordinairement partielle, résulte souvent d'une pluralité d'opérations patientes et minutieuses. Quand la masse des documents à rapprocher atteint 337 exemplaires, comme c'est le cas, il ne peut guère être question de comparer le droit de chacun d'eux au droit de tous les autres et de recommencer pour le revers.

Nous aurions en effet à faire face, selon la formule $\frac{2 \times 2}{2}$, à 113. 569 opérations, pas une de moins, bien au contraire ! Il faut donc s'efforcer de procéder aussi sûrement que possible aux examens et d'en réduire le nombre. Notre méthode a recours à des moyens empiriques et banaux, comme la comparaison au compas de la distance millimétrique séparant une pluralité de points de repère visibles sur les pièces considérées ; mais le procédé de choix, générateur de l'évidence, consiste à observer les accidents.

(6) Blanchet (Adrien), dans son *Traité des Monnaies gauloises*, Paris, 1905, p. 71 : « ...Pour les monnaies gauloises plus encore que pour les autres monnaies antiques, on trouve fort rarement deux pièces identiquement pareilles. »

Les coins étaient faits d'un métal peu résistant aux chocs réitérés de la frappe. C'était du bronze ou du fer, très rapidement fissurés. On continuait, néanmoins par nécessité à frapper des pièces jusqu'à ce que la fissure se transformât en fêlure, bientôt suivie elle-même de la rupture du coin, le rendant inutilisable. Nous suivons sur les pièces les stades successifs, les progrès d'un tel processus, dont un très grand nombre relatif d'espèces sont affectées. Nous disposons ainsi d'une méthode signalétique permettant de reconnaître d'une manière pratiquement infaillible des monnaies issues d'un même coin. Nous pouvons avec une identique sûreté établir les grandes lignes d'une chronologie de la production, en observant le degré de la détérioration.

Ainsi, fait inouï en numismatique celtique, la trouvaille de Saint-Jacques, telle que nous la connaissons (7), a permis de mettre en évidence, à la tête d'autres séries moins nombreuses, 46 pièces d'un même coin (ID 1) et 29 d'un autre (ID 2). En outre, un minimum de 133 pièces bien observables, liées entre elles par des revers communs, ont été reconnues pour appartenir à la production d'un seul et même atelier. Nous reparlerons de ce fait d'une importance singulière.

On pourrait se demander pourquoi ces constatations, si évidentes, sont demeurées cachées jusqu'ici, et comment on continuait de professer, sur la rareté prétendue des pièces de même provenance, une opinion aussi contraire aux faits. L'explication est simple. Elle se trouve dans la survivance des principes, en honneur au XVIII^e siècle, qui président à la constitution des collections publiques. On s'efforce de choisir des exemplaires sans défaut, de bonne frappe, de dimensions régulières et de poids élevé. On constitue de la sorte des fonds dont la valeur esthétique et théorique est sans doute remarquable, mais qui n'ont plus rien à voir avec la monnaie quotidienne des temps révolus. Ainsi s'interdit-on, par souci d'excellence, l'observation de bien des aspects du réel. Une trouvaille possède une vertu didactique autrement précieuse, quand elle met sous nos

(7) S'il faut en croire l'écho paru le 19 février 1941 dans *l'Ouest-Eclair*, la trouvaille comprenait 2.000 pièces environ.

yeux un inventaire exemplaire, une sorte d'échantillonnage de la circulation monétaire existant à un moment donné. Celle de Saint-Jacques, dont nous sommes loin d'avoir épuisé les leçons, en est le type. En tout cas, si l'on veut bien nous permettre d'attirer l'attention sur l'une d'elles, répétons-le, ce sont parfois des exemplaires esthétiquement disgraciés qui apportent à la science les conclusions les plus utiles ; les cabinets de médailles devraient donc réviser leurs critères d'acquisition et leurs crédits devraient permettre d'acheter les trouvailles complètes.

LE MONNAYAGE

La trouvaille de Saint-Jacques, telle que nous la connaissons, se compose de deux catégories de types, selon les auteurs. Ils rangent l'une (324 pièces) sous la rubrique des *Redones*, l'autre (13 pièces) sous celle des *Abrincatui*. D'après la carte dressée par M. Adrien Blanchet, les *Redones* occupaient de l'Armorique une région, dont Rennes (l'antique *Condate*) marque le centre, correspondant sensiblement au territoire de l'actuel département d'Ille-et-Vilaine. Aux confins nord-est, les *Abrincatui* peuplaient une petite contrée constituant à peu près l'actuel Avranchin (on voit que le nom est demeuré), entre la baie du Mont Saint-Michel et Mortain.

Toutes ces pièces, initialement recouvertes d'une patine verte, sont anépigraphes, convexes au droit, concaves au revers, avec de nombreux éclatements marginaux peu centripètes, de 21 à 23 mm. de module. Elles sont, comme chacun sait, des imitations plus ou moins lointaines du statère d'or de Philippe II de Macédoine (359-336 av. J.-C.), l'une des espèces internationales de l'antiquité grecque, présentant au droit une tête laurée d'Apollon, au revers un bige que conduit un auge armé d'un fouet.

Les pièces attribuées aux Abrincatui. — On a attribué aux *Abrincatui* des pièces de la plus grande rareté (8) sous

(8) M. Adrien Blanchet (*op. cit.*, p. 622) en évalue les beaux exemplaires à 40 francs de 1905. Si les proportions constatées étaient homogènes dans toute la trouvaille, on pourrait s'attendre à ce que la collection, momentanément inconsultable, appartenant au Musée

le prétexte qu'on avait trouvé dans le sol de l'Avranchin (9), au nombre de quelques unités, les seules espèces pratiquement connues de ce type.

En 1908, toutefois, M. Harscouet de Keravel, décrivant la trouvaille de Mordelles, y signalait un de ces statères (10). Et voici que la trouvaille de Saint-Jacques, telle que nous la connaissons, en apporte treize. Si l'argument du lieu de la trouvaille devait être déterminant, un grave doute s'élèverait désormais sur la pertinence de l'attribution en cause, surtout si l'on considère que les trois trouvailles ont montré ces statères en compagnie de monnaies appartenant aux *Redones* (11).

Les peuples ont toujours eu coutume, même quand ils empruntent des modèles étrangers, d'affirmer leur originalité à l'aide d'une différenciation de leur monnayage, visible dans les détails de l'exécution. Il suffit de consulter l'*Atlas* de LA TOUR pour être convaincu de ce fait. Un grand nombre de peuples imitent le statère d'or macédonien, mais chacun donne à sa production (hormis les cas de contrefaçon pure et simple et anonyme) un caractère personnel. Or, nous constatons une absolue similitude entre le revers des pièces dites des *Abrincatui* et le revers de plusieurs classes de pièces justiciables avec certitude du classement aux *Redones*. La similitude est telle qu'à la seule vue du revers, il est impossible de ranger la pièce dans

de Rennes, renferme encore quelques pièces (théoriquement trois) de la classe attribuée aux *Abrincatui*.

(9) La trouvaille de Montanel, près d'Avranches, faite en 1824, comprenait « une trentaine » de pièces de différents types, dont trois en or, les autres en billon. Ces dernières se réduisaient, selon Lambert, à deux variétés principales, l'une appartenant aux *Redones*, et l'autre étant de ce type, alors inédit, qu'on s'empressa de classer aux Gaulois du terroir, les *Abrincatui*.

(10) HARSCOÛET DE KRAVEL (J.), dans le Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XXXVIII, 1908, trouvaille de Mordelles, n° 6.

(11) Dès 1844, LAMBERT (Ed.), dans *Essai sur la numismatique gauloise au Nord-Ouest de la France* (Paris-Bayeux, I, pp. 26-27), récusait cette attribution, en s'appuyant sur les espèces de types relevant des *Redones* qu'on avait découvertes à Montanel en compagnie des pièces en cause et dont on avait trouvé à nouveau d'innombrables spécimens à Amanlis (juin 1835), parmi « un décalitre » de monnaies celtiques. Lambert écrivait : « Nous croyons que ces espèces, malgré leur découverte dans l'Avranchin, doivent appartenir aux *Redones*. »

une catégorie plutôt que dans l'autre. Nous y voyons la preuve que toutes ces pièces relèvent effectivement d'un même monnayage, celui des *Redones*.

Tant qu'on ne connaissait pas de découvertes du type au barbu à droite sur le territoire des *Redones*, il était certainement gênant de leur attribuer des espèces exhumées exclusivement en Avranchin (12), mais aujourd'hui que la trouvaille de Saint-Jacques jette sur la table de travail des spécialistes plus de pièces au barbu qu'il n'en était connu au moment de l'attribution, cette dernière devient franchement insoutenable.

C'est pourquoi nous avons proposé de restituer désormais aux *Redones* le type imprudemment prêté aux *Abrincatus* (13).

Classement. — Nous avons distingué huit classes dans ce monnayage et noté les caractéristiques de chacune d'elles. La succession de ces groupes n'implique aucune subordination chronologique et ne préjuge pas des lieux de frappe (étant entendu toutefois qu'ils sont situés chez les *Redones*). Il s'agit donc d'un classement pratique, non d'une classification proprement dite. Nous avons désigné les classes sous un chiffre romain allant de I à VIII, y ajoutant, dans un souci de facilité descriptive, une étiquette tirée d'un des caractères différentiels.

Classe I. Type à la grande chevelure.

Droit : Tête masculine laurée à droite; vaste chevelure encadrant le visage de trois ondulations, sur laquelle est posée une double couronne de laurier, à deux rangées parallèles de trois feuilles terminées en haut et en bas par un lien; la chevelure est rassemblée à la périphérie en trois parties, dont la principale est un chignon postérieur, terminé par deux petites volutes, prenant sa base sur la feuille médiane extérieure de la couronne de laurier; les deux autres parties forment au-dessus de la tête

(12) Si la découverte de Saint-Jacques, venant après celle de Mordelles, avait précédé celle de Montanel, personne n'aurait jamais eu l'idée de classer les espèces en litige à un autre peuple que les *Redones*.

(13) M. Adrien Blanchet n'accepte pas sans réserves l'attribution incriminée. Il écrit dans son *Traité*, à propos de l'attribution d'un type à un peuple : « Un seul trésor n'est pas suffisant pour baser une conclusion aussi importante... »

et à gauche du cou une sorte de chignon analogue au chignon central; de l'ondulation inférieure part une mèche qui s'épanouit sur la joue; l'œil est figuré par deux lignes fines, courbes ou parallèles; nez généralement pointu, le plus souvent fermant véritablement l'œil; langue ou ornement linguiforme descendant au-dessous du menton, qui est en galoche; coupe de cou perlée ou accentuée par un trait en relief (14); un ornement fleuroné, sorte de mèche ondulée en cascade, descend de la chevelure au niveau du front et pend devant les yeux. De la pointe du menton au sommet de l'arc du chignon, l'espace est de l'ordre de 21 mm., mais il descend sur certains types jusqu'à 18 mm.

Revers : Cheval au galop à droite, la tête stylisée, parfois comparée à celle d'un oiseau; crinière terminée en arrière par une volute vers le haut; au-dessus du cheval et à la gauche, sans contact direct avec le cheval, un aurige, vaguement delphiniforme, à tête rappelant celle d'un oiseau, tient les rênes d'une main au pouce levé en poignard et diversement dirigé; sous le cheval, dont la queue est figurée par deux lignes nues se rejoignant en bas, une roue, de diamètre variable, à huit rais, sauf deux exceptions; à droite, au niveau du poitrail du cheval, pend une sorte de claie, tantôt à neuf nœuds, tantôt à cinq, où plusieurs auteurs ont vu un *vexillum* (15). Deux des pièces de cette classe (16) présentent un revers original par rapport aux autres. Cheval au galop à droite, à tête verticale; la crinière descend jusqu'à l'encolure et se termine sans volute; l'aurige est anthropomorphe, la tête figurée par un gros point auquel fait suite une sorte d'épais panache; le tronc, de forme relativement humaine, est suivi, vers le bas, d'un court vêtement aux plis juponnés; la main, au pouce dressé, tient les rênes; particularité remarquable : la roue est à quatre rais.

Cette classe, la plus nombreuse, se compose de 233 exemplaires.

Classe II. Type perlé.

Droit : Même description que pour la classe I, mais on

(14) Cf. NASTER (Paul). *Colliers et coupes de cou sur les monnaies grecques*, dans *Revue Belge de Numismatique*, t. XCII, 1946, pp. 12 à 18.

(15) Cf. GRUEBER (H.-A.), *Coins of Roman Republic...* London, 1910, vol. III, pl. LV (coinage of Rome), revers des pièces n^{os} 17 et 18 (circa 43-37 av. J.-C.), type de *vexillum* romain.

(16) L'une appartient au professeur Yves Milon, l'autre à l'auteur.

observe la présence de lignes perlées rehaussant le dessin de la chevelure; le *vexillum* paraît être de la seule variété à neuf nœuds; parfois, une mèche en forme de corne se voit au-dessus du front.

Revers : Même description que pour la classe I, en tous points conforme pour un certain nombre de revers; la majorité des revers toutefois comporte deux lignes perlées accompagnant la ligne centrale unique de la queue du cheval.

Cette classe comprend 36 pièces.

Classe III. Type hachuré.

Droit : Même description générale que pour la classe I, avec une caractéristique propre consistant en la présence d'une ornementation en hachures obliques ou perpendiculaires à l'axe de la mèche de cheveux ornée, celle de traits fins entre les deux parties des feuilles de la couronne laurée et sur le sourcil, et parfois l'existence de quelques très discrètes lignes pointillées dans la chevelure; mèche minuscule et basse sur la joue; coupe de cou non perlée, mais accentuée par un trait en relief ou simplement « marquée par une interruption dans le rendu du personnage » (17).

Revers : Même description générale que pour la classe I, sauf que la queue du cheval est toujours rehaussée de deux lignes perlées; *vexillum* à cinq ou à neuf nœuds.

Cette classe compte 22 exemplaires.

Classe IV. Type massif à la roue à quatre rais.

Droit : Même description générale que pour la classe I, mais le style massif différencie nettement cette classe.

Revers : Cheval au galop à droite, à tête verticale, d'un style plus massif que dans les classes précédentes, au point que le cheval paraît articulé; la crinière descend jusqu'à l'encolure et se termine sans volute; l'aurige est un personnage anthropomorphe, d'un style très analogue à celui du revers atypique, à quatre rais, de la classe I; la tête est figurée par un gros point auquel fait suite une sorte d'épais panache; la main, au pouce non dressé, tient les rênes; l'autre bras se prolonge en manche de fouet sans articulation figurée; *vexillum* à neuf nœuds; roue à quatre rais.

Cette classe compte 3 exemplaires.

(17) NASTER (Paul), *loc. cit.*

Classe V. Type massif à la roue à huit rais.

Droit : Même description générale que pour la classe précédente; dimensions de la tête plus réduites que dans les types à vaste chevelure; œil caractéristique fait de trois lignes divergentes arrêtées par une verticale.

Revers : Même description que pour la classe IV, mais la roue est à huit rais; un ornement spiralé descend de la bouche du cheval; l'extérieur de la crinière est souligné par un pointillé. Cette classe comprend un unique exemplaire.

Classe VI. Type au cheval à gauche (18).

Droit : Tête masculine laurée à droite d'un dessin assez petit; la nervure centrale des feuilles de laurier n'est pas visible ou l'est peu, ce qui modifie l'aspect par rapport au droit des classes précédentes; l'interruption du cou est marquée par une sorte d'épaisse côte triangulaire. Hormis ces différences, l'économie générale de la tête demeure ce qu'elle est dans les classes précédemment décrites.

Revers : Cheval au galop à gauche, d'un dessin assez petit; la tête, portée haut, est d'allure androcéphale; un long ornement fleuroné, parfois perlé, remplace la langue et pend jusqu'aux genoux; sous le cheval, petite roue à huit rais; l'aurige est figuré sous les espèces d'une tête très analogue à celle du cheval, disposée au-dessus de cet animal et selon un axe perpendiculaire; la crinière de cet aurige se continue par un lien linéaire qui vient au contact du point d'insertion antérieur de la crinière du cheval, en passant par dessus sa tête. Les rênes et les membres de l'aurige ont donc disparu et la présence d'un *vexillum* n'a pas été constatée.

Cette classe est représentée par 3 exemplaires.

(18) Nous n'avons pas la certitude que le classement de ce type aux *Redones* soit inattaquable. Le n° 6.794 de l'*Atlas* comporte un cheval à gauche attribué aux *Redones*, mais il est assez loin du cheval à gauche de notre classe VI. On donne aux *Osismii* un type (*Atlas*, 6504) qui présente un cheval à gauche très analogue au nôtre. On ne connaît que des pièces d'or des riches *Unelli*, avec un cheval à droite, mais le spécimen 6922 de l'*Atlas* montre une disposition des rênes passant par dessus la tête, comme sur les trois exemplaires de la classe VI. Le droit de ces derniers, il est vrai, est parfaitement en harmonie avec celui des autres classes, classe VIII exceptée. C'est la raison qui nous a fait pencher pour le classement aux *Redones*,

Classe VII. Type à la « fourmi ».

Droit : Tête masculine laurée à droite, d'économie générale analogue à celle des pièces de la classe I. Le globe oculaire est ici figuré en relief par un ovale plus ou moins allongé; ornement linguiforme très long et partiellement perlé; caractère spécifique, une sorte d'ornement triangulaire pend à l'angle de la mâchoire. Comme nous l'avons observé pour la classe I, le diamètre vertical de la tête varie et détermine deux cas extrêmes, l'un donnant une vaste chevelure, l'autre une tête relativement petite.

Revers : Déformation en forme d'insecte du corps d'un cheval au galop à droite; tendance fortement ornementale du dessin de la tête du cheval; même tendance pour le vestige du *vexillum* , qui figure une véritable seconde tête, tantôt circulaire comme un ornement, tantôt entièrement semblable à la tête du cheval; cette seconde tête est presque toujours reliée par un trait au membre antérieur du cheval; sous la roue à huit rais, une courbe en trait plein terminée par une double volute; l'aurige est une forme complexe d'où émerge une main au pouce tendu dans le vide, car elle ne tient plus les rênes dont les lignes se confondent avec celles de l'encolure, par une synthèse de l'artiste.

Classe VIII. Type barbu, arbitrairement attribué aux *Abrincati*.

Droit, variante 1 : Tête d'homme barbu à droite, d'un style assez naturaliste; la chevelure comporte une rangée de huit boucles entourant le visage du front à l'oreille; concentriquement à elle, vers l'extérieur, une double couronne composée de dix-sept feuilles (7 et 10) d'un dessin symétrique, la couronne de laurier, dont les cheveux s'échappent vers la périphérie, inclinés vers le bas, en douze mèches formées chacune de trois lignes courbées vers l'arrière; en avant des boucles, au-dessus de la tempe, des cheveux libres, figurés par une chaîne à axe vertical formée de six petits traits un peu obliques sur l'horizontale, allant de la troisième boucle à l'oreille (19).

Variante 2 : Tête d'homme barbu à droite, de même style que pour la variante 1, la chevelure comporte une rangée de

(19) Cf. HUCHER (Eugène), *L'Art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, Paris, 1868-1874, 2 vol., t. II, p. 9, fig. 7, type 1 et revers. — LA TOUR (Henri de), *Atlas des monnaies gauloises*, Paris, 1892, pl. XXIII, n° 6313.

huit boucles semblable à celle du droit précédent; concentriquement à elle vers l'extérieur, une simple couronne de laurier, composée de cinq feuilles allongées, d'où les cheveux sortent en mèches orientées vers le haut, à la partie supérieure, et vers le bas, à la partie inférieure, formant chignon au milieu; au-dessus de la tempe, même disposition des cheveux libres, et même visage que ci-dessus (20).

Revers : Revers identique à celui des classes II et III, avec queue du cheval perlée.

Cette classe est représentée dans la trouvaille de Saint-Jacques, telle que nous la connaissons, par 13 exemplaires (variante 1 : 9 exemplaires; variante 2 : 4 exemplaires).

Affinité entre les classes. — Classes I et II : des liaisons formelles, par communauté de coins de revers, ont été constatées.

Classes II, III et VIII : sans liaison formelle constatée, ces trois classes présentent un type de revers si semblable de thème et d'exécution, que la seule vue du revers ne permet pas de décider de la classe à laquelle une pièce appartient.

Classes I, IV et V : sans liaison formelle constatée, la similitude du revers est remarquable entre la variété à quatre rais de la classe I et les exemplaires connus des classes IV et V (cette dernière a la roue à huit rais). Ce groupe, de petit nombre, où le réalisme artistique de l'aigle n'est pas très éloigné du modèle macédonien, paraît avoir présenté de nombreux témoins dans la trouvaille d'Amanlis (21). Par ce type à la roue à quatre rais les deux trouvailles, celle d'Amanlis et celle de Saint-Jacques, sont donc en connexion.

(20) HUCHER (E.), *loc. cit.*, type 2 et revers.

(21) Nous devons à l'obligeance de M. Malo-Renault, conservateur du Musée archéologique, d'avoir pu, malgré l'état actuel du Musée, consulter les médailliers, hormis la collection, encore inaccessible, constituée par le don de M. Chuberre. Nous avons constaté que la pièce, provenant de la trouvaille d'Amanlis (juin 1835), portée sous le n° 107 au catalogue de numismatique, est de même style que les pièces de la classe IV de Saint-Jacques et d'exécution très voisine. Remarquons que les trouvailles de Montanel et d'Amanlis étaient étroitement liées entre elles.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE LA RENNES GAULOISE
(*Condate Redonum*)

Les coins de droit D 1 à D 12 (22), comprenant au moins 153 pièces au sein de la classe I, forment par une série de mariages entre droits et revers une même famille dépendant par conséquent d'un même atelier. Nous y insistons, une constatation de cette nature est absolument inédite en matière de monnaies celtiques.

La rareté des pièces « toutes neuves » autorise peut-être à conjecturer que le trésor ne fut pas constitué lentement, dans un souci d'épargne, car alors une inclination psychologique pousse à choisir les beaux exemplaires de préférence aux spécimens déshérités. Les nombreuses variétés qu'on y trouve et l'état parfois piteux des pièces nous paraissent plutôt en faveur d'un prélèvement sans discrimination aucune dans la circulation régionale, telle qu'elle se présentait à un moment donné, comme s'il s'agissait, par exemple, de l'encaisse d'un marchand ou de celle d'un collecteur d'impôts. On constate aussi une parfaite unité de provenance du monnayage, celui des *Redones*.

Certaines classes de ce monnayage peuvent représenter des ateliers différents. En ce sens, la classe la plus nombreuse, la classe I, dont 233 pièces font partie, soit plus des deux tiers de la trouvaille telle que nous la connaissons, cette classe-là devrait provenir de l'atelier le plus important, sinon le plus proche. Au sein de cette classe, 133 pièces ont du reste été identifiées avec évidence comme nécessairement nées au même endroit. Elles semblent faire partie de la production de l'atelier le plus actif. Il est logique de supposer que cet atelier-là devait être celui de la cité principale du pays des *Redones*, la ville celtique du confluent, l'antique *Condate Redonum*, la Rennes gauloise.

Il serait donné de juger notre hypothèse si l'on examinait avec le plus grand soin les trouvailles, si modestes

(22) Dans l'étude détaillée publiée par la Revue Belge de Numismatique, nous avons individualisé les coins de droit sous le signe D suivi du nombre propre, les coins de revers sous le signe r suivi du nombre propre au sein du droit considéré. Les pièces ont elles-mêmes été numérotées de 1 à 337 pour leur identification.

soient-elles, déjà authentiquement faites, ou qu'on pourrait faire à l'avenir dans la région de Rennes. Il suffirait alors de comparer les types localement inventés, surtout s'ils provenaient de gîtes nombreux et individuels, avec ceux de la série des 133 pièces. Pour préparer cette enquête, il est donc indispensable de décrire maintenant les coins de droit les plus caractéristiques, les plus fréquents aussi, de ce groupe homogène.

Les types. — Il convient, pour la description générale, de se référer à celle des monnaies de la classe I, détaillée plus haut, car nous nous bornons à énoncer ici les particularités signalétiques des coins de droit :

Coin D 1. Gros nez fermant l'œil ; mèche horizontale sur la joue. L'identité du coin est attestée par un accident se présentant sous quatre états principaux :

- 1^{er} état : petite fêlure entre l'œil et le sourcil, vers la gauche.
- 2^o état : grande fêlure allant de la couronne de laurier à la queue du sourcil.
- 3^o état : la fêlure remonte jusqu'à la rangée supérieure de feuilles de laurier (couronne) et descend jusqu'à la joue.
- 4^o état : même situation de la fêlure, la région de l'œil a disparu.

Ce coin a servi à frapper au moins 46 pièces de la trouvaille (la condition des pièces ne permet pas toujours de les lire).

Coin D 2. Petit nez pointu fermant l'œil ; mèche horizontale sur la joue. L'identité de ce coin est attesté par un accident se présentant sous trois états principaux :

- 1^{er} état : discrète fêlure entre l'extrémité inférieure et interne de la feuille supérieure de la couronne laurée, descendant jusqu'à l'ondulation médiane des cheveux encadrant le visage ; petite cassure entre l'œil et le sourcil.
- 2^o état : aggravation de la fêlure vers le bas et en relief.

3° état : nouvelle aggravation vers le bas jusqu'à la boucle de la joue ; la petite fêlure entre l'œil et le sourcil a été *indubitablement obturée*.

Ce coin a servi à frapper au moins 29 pièces de la trouvaille.

Coin D 3. Gros nez fermant l'œil ; mèche horizontale sur la joue. L'identité du coin est attestée par une petite fêlure entre l'œil et le sourcil, vers la gauche.

Ce coin a servi à frapper au moins 13 pièces de la trouvaille.

Les coins de revers, beaucoup plus exposés, que l'artisan tenait de la main gauche et sur lesquels il frappait, sont nombreux. Pour douze coins de droit, nous avons compté quarante-cinq coins de revers. Ces derniers étaient employés concurremment avec différents coins de droit. Cette circonstance, ces mariages permettent de reconnaître les coins d'un même atelier.

DATATION RELATIVE

Il serait bien intéressant de chercher à savoir à quelle date de l'histoire se situe approximativement la fabrication de ces monnaies locales. Les plus savants auteurs ont là-dessus des opinions peu assises (23).

Il n'est pas exclu que, dans le souci de faciliter leur prise de possession en se servant des chefs locaux, les Romains aient laissé frapper les monnaies traditionnelles pendant quelque temps après la conquête de l'Armorique. Il est donc difficile de dire, mettons à cinq ans près au maximum, quand le monnayage indigène a pris fin. On semble généralement enclin à croire que les espèces au type celtique ne durent pas circuler longtemps après l'ins-

(23) M. Blanchet, dont l'autorité est si grande en la matière, écrit : « S'il est une question qui ne fait pas de doute, c'est que ces monnaies (les armoricaines) appartiennent aux derniers temps de l'indépendance gauloise » (*Traité*, p. 18). L'auteur paraît hésiter en ce qui concerne les *Redones*, car il dira plus loin (p. 117) à leur propos : « Les *Redones* ont certainement frappé monnaie pendant longtemps. C'est pourquoi on peut leur attribuer, d'après les provenances, des monnaies de types assez divers... »

tallation des envahisseurs. Quoi qu'il en soit, ce n'est guère que par rapport à cette fin qu'il nous paraît judicieux d'apprécier la distance à laquelle les statères de Saint-Jacques se trouvent. Il serait évidemment très audacieux d'avancer des dates que rien n'étaye. Nous avons l'impression, toute subjective, d'un recul substantiel; aussi situerions-nous volontiers dans les années 75 à 60 avant J.-C. les pièces les plus anciennes de la trouvaille de Saint-Jacques, celles dont le style est le moins éloigné de l'emprunt macédonien. Voici sur quoi nous orientons ce jugement, peut-être téméraire.

Nous avons acquis à Rennes, chez un antiquaire, une monnaie celtique relevant des *Redones*, qu'on nous a dit avoir été récemment trouvée dans un champ situé sur le territoire de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, mais en un autre endroit que le trésor exhumé en 1941. Cette pièce, dont nous tiendrons la provenance pour inconnue, autorise cependant des rapprochements vivement intéressants par le dessin, le style, le métal et, en particulier, par l'indication chronologique relative qui nous occupe.

Elle présente au droit la tête masculine laurée à droite, avec l'œil fermé par un nez pointu, une boucle sur la joue, et le triangle sous-maxillaire, comparable à celle des espèces de la classe VII du trésor. Au revers, nous voyons un état, très déformé, du cheval « à la fourmi ». Cette pièce paraît être la descendante, évoluée à l'extrême, mais la descendante directe du type de la classe VII. La déformation est telle qu'elle serait peut-être impossible à identifier, si l'on ne connaissait l'étape antérieure. Le corps, surmonté d'une tête stylisée, placée au bout d'une longue ligne horizontale recourbée à ses deux extrémités, est tronçonné en quatre éléments distincts. C'est le stade ultime, en Armorique, du cheval macédonien. Au module, de 20 mm. 3, on reconnaît un statère, mais le poids est tombé à 4 gr. 63. On voit apparaître en larges plages le noyau de cuivre du flan, qui est saucé à l'aide d'un mince revêtement d'argent. Il s'agit donc d'un fait de dévaluation, signature du temps, relativement long, passé depuis l'époque des pièces de Saint-Jacques et conséquence des malheurs publics.

Est-il vraiment forcé d'y voir un spécimen du mon-

nayage des derniers temps de l'indépendance ou des premiers temps de l'occupation et de mesurer en quelque sorte ontologiquement la distance qui le sépare des productions manifestement plus anciennes ?

LE PROBLÈME DE LA DÉFORMATION

Au revers de la pièce dont nous venons de parler, figure, sous le corps du cheval désarticulé, la silhouette, très réaliste et admirablement observée, d'un bœuf (24). Ce contraste artistique, entre le cheval « surréaliste » et ce bœuf vivant de vérité, souligne tout l'intérêt du problème de la déformation, celui de ses motifs psychologiques et conseille la plus grande prudence aux critiques modernes. Comme nous avons essayé de le montrer dans notre étude antérieure, la trouvaille de Saint-Jacques, si précieuse à tant d'égards, apporte, là aussi, des clartés, qui permettent de faire le point.

On a cru longtemps se trouver en présence de monuments d'absurdité. Ainsi écrivait-on récemment encore des artistes gaulois : « ...une correction et une intelligibilité parfaites, impliquant l'impossibilité d'introduire des éléments absurdes, s'opposaient à leurs habitudes aussi bien qu'un règlement de police aux plaisirs de la pègre... Par degrés, la dislocation du cheval classique, parvenue en dernier lieu à la frénésie des formes, transgressa la règle et réussit à réaliser l'expression exacte de la mentalité monstrueuse de ces peuples vivant à la merci des suggestions (25) ».

Avant d'acquiescer à une telle condamnation, faisons-nous dans l'intérêt de la vérité l'avocat du graveur de coin. L'artiste se trouvait en présence d'un cahier de charges. L'autorité politique lui imposait les éléments d'une figuration dont l'essentiel venait du fameux statère d'or de Philippe II de Macédoine. Il devait selon les ateliers en

(24) HARSOUËT DE KERAVEL (J.), *op. cit.*, trouvaille de Mordelles (1893), n° 10, fig. 1. « D'assez nombreux exemplaires » de ce type au bœuf sont signalés par cet auteur dans la trouvaille de Mordelles.

(25) BATAILLE (Georges), *Le Cheval académique*, dans *Documents*, n° 1, Paris 1929, p. 30.

respecter plus ou moins l'ordonnance. Il lui arrivait cependant parfois de bénéficier d'un contrôle discret, de jouir d'une demi-liberté, celle d'accommoder cet attirail un peu selon son goût. Son goût le poussait à transformer le cheval, par exemple, et tout le reste, en ornements, beaucoup plus agréables à sa mentalité que les canons esthétiques accessibles aux esprits cultivés du monde méditerranéen. Et voilà tout le drame. S'il ne faut pas chercher dans les monnaies gauloises la copie raisonnable de l'emprunt étranger, sous peine d'être déçu et porté aux jugements pessimistes, il ne faut pas davantage se flatter d'y voir une production artistique indigène pleinement épanouie. Certes, les monnaies les moins réalistes, les plus incompréhensibles plastiquement sont les plus originales, les plus celtiques, mais ce n'est qu'un compromis boiteux, dont les pièces du trésor de Saint-Jacques en leurs nombreuses variétés montrent les étapes.

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU.
